RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 15/10/2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
25, rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC :
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Téléphone : 03.26.66.86.87
Télécopie : 03.26.21.01.87

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

SDDEA
REÇU LE
19 OCT. 2020
SERVICE COURRIER

E20000077 - 51

Monsieur le Directeur Général
RÉGIE DU S.D.D.E.A.
Cité Admin. des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
CS 23076
10012 TROYES CEDEX

Dossier n° : E20000077 / 51
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : le projet de zonage d'assainissement de la commune de ROUILLY-SAINT-LOUP (Aube) par la Régie du S.D.D.E.A. dont le siège est à TROYES (10012), Cité administrative des Vassaules, 22 rue Grégoire-Pierre Herluison

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat délégué du tribunal a désigné Monsieur Christian POISSENOT, Directeur général des services retraité, demeurant 6, Voie des Fontaines, PAYNS (10600) (tel : 03 25 76 55 16 ; portable : 06 63 36 52 53) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

~~Le Greffier en Chef,~~
ou par délégation le Greffier,

Christine BRISTIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SDDEA
REÇU LE
19 OCT. 2020
SERVICE COURRIER

DECISION DU
14 octobre 2020

N° E20000077 /51

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 1er octobre 2020, la lettre par laquelle le Directeur Général de la Régie du Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (Régie du S.D.D.E.A.) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet de zonage d'assainissement de la commune de ROUILLY-SAINT-LOUP (Aube) par la Régie du S.D.D.E.A. dont le siège est à TROYES (10012), Cité administrative des Vassaules, 22 rue Grégoire-Pierre Herluison ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 1er septembre 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Christian POISSENOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge de la Régie du S.D.D.E.A.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Régie du S.D.D.E.A. et à M. Christian POISSENOT.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 14 octobre 2020

Pour expédition conforme
Châlons en Champagne, le 15 octobre 2020
le Greffier,

TRIBUNAL ADMINISTRATIF CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Christine BRISTIEL

Le Vice-Président,

signé

Charles-Edouard MINET